



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 074-217402783-20240408-DEL2024\_31-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024\_31

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le 08 avril 2024, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire en mairie en salle du conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars et 02 avril 2024

#### **Étaient présents :**

M. Fabrice GYSELINCK, Mme Laëtitia BETEMPS, M. Roland CAGNIN, Mme Sylvia CAIZERGUES, M. Éric COUDURIER, M. Pascal DUCRETTET, Mme Catherine HOEGY, M. Didier HUOT, Mme Sylvie LAVANCHY, Mme Delphine LIUZZO, M. Joël MOUILLE, Mme Marie-Eve PERIER, Mme Mariane PERY, M. Jean-François PERRET, M. Ermine QUADRIO, M. Maurice ROBERT, M. René SCANU, Mme Corinne VALETTE, M. Daniel VULLIET.

#### **Étaient excusés :**

Mme Céline CHARDON a donné pouvoir à Mme Laëtitia BETEMPS,  
Mme Lucie ESPANA a donné pouvoir à M. Pascal DUCRETTET,  
M. Michel GUIDO a donné pouvoir à M. Fabrice GYSELINCK,  
Mme Kaouther HEMISSI a donné pouvoir à Mme Corinne VALETTE,  
M. Bruno MICCOLI a donné pouvoir à Mme Mariane PERY,  
M. Sylvain VEILLON a donné pouvoir à M. Eric COUDURIER,  
M. Julien HAMAIDE.

**Étaient absents :** Mme Wendy GHESQUIER, Mme Hélène DAVIGNY, M. Laurent GERVAIS.

**M. Maurice ROBERT** est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : M. Fabrice GYSELINCK, Maire.**

**Vu** les documents financiers retraçant l'exécution budgétaire 2023 du budget annexe « eau » ;

Chaque membre de l'assemblée a reçu les documents financiers détaillant les diverses opérations aussi bien en dépenses qu'en recettes (**annexe n° 5**).

A) Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	99 558,51 €		
Recettes réalisées :	231 539,20 €		
Résultat reporté (+) :	662 906,75 €	⇒	894 445,95 €
	-----		
<b>Résultat :</b>	<b>794 887,44 €</b>		

L'affectation de ce résultat sera décidée lors du vote du budget 2024.

B) Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	223 037,28 €		
Recettes réalisées :	79 753,42 €		
Résultat reporté (+) :	293 131,30 €	⇒	372 884,72 €
	-----		
<b>Résultat :</b>	<b>149 847,44 €</b>		

Ce résultat sera repris au compte 001 section d'investissement du budget annexe de l'eau 2024.

Les conseillers prennent connaissance de l'état des restes à réaliser pour la section d'investissement, soit :

- 255 898,15 € pour les dépenses,
- 129 470,80 € pour les recettes.

Ces écritures seront reprises au budget primitif 2024.

M. le Maire sera invité à se retirer pour permettre le vote du compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau, laissant la présidence à Mme Catherine HOEGY, première Adjointe.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité (23 voix), décide :***

⇒ d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe « eau » tel que présenté ci-dessus.

Le Secrétaire de séance



Maurice ROBERT

Le Maire



Fabrice GYSELINCK

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.*

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME

« Certifié exécutoire »  
Télétransmis le : 12 AVR. 2024

Notifié par mise en ligne le : 23 AVR. 2024

Le directeur général des services

